Initiatives ministérielles

prennent des décisions, et ce sont nos deniers publics qui financent leurs activités.

Les Canadiens ont besoin de cette transparence. Quand le ministre des Finances prend des décisions de ce genre, ils veulent savoir qu'il prend de bonnes décisions. Le projet de loi C-13 ne donne pas le pouvoir d'exiger une évaluation environnementale concernant ces projets. Il s'agit pourtant de fonds fédéraux. Il s'agit d'un rôle fédéral. D'après le projet de loi C-13, nous devrions nous occuper de domaines de compétence fédérale, de responsabilités fédérales. Ce sont deux projets importans sur le plan de l'environnement international, et ils ne feront pas l'objet d'examen ni d'évaluation.

Il y a également une autre lacune à cet égard, et nous devrons y consacrer plus d'efforts. C'est comme pour les projets d'immobilisations qui feront l'objet d'examen ou d'évaluation.

Les politiques du gouvernement ne seront pas soumises non plus à un examen ou à une évaluation. Or, nous faisons maintenant face à la possibilité d'un accord nordaméricain de libre-échange. Quelles seront les conséquences d'un tel accord pour l'environnement? Le gouvernement sera-t-il en mesure de les évaluer? Ce n'est pas prévu dans ce projet de loi. Et la TPS? Cette importante politique du gouvernement ferait-elle l'objet d'une évaluation? Ce n'est pas prévu dans ce projet de loi.

Vous me demanderez quel genre d'effets ces politiques pourraient avoir sur l'environnement. Lorsqu'on pense au réchauffement de la planète, lorsqu'on pense aux produits pétrochimiques qui sont à l'origine du réchauffement de la planète, on comprend que la TPS puisse s'appliquer aux voitures, ce qui est logique si on est en faveur de la TPS. Mais pourquoi s'applique-t-elle aussi aux bicyclettes? Celles-ci sont un moyen de transport non polluant, mais elles sont assujetties à la TPS au même titre que les voitures.

On ne tient absolument pas compte des effets de ce genre de politique sur l'environnement. La TPS et l'accord nord-américain de libre-échange sont deux exemples de mesures que le gouvernement a mises en oeuvre, ou projette de mettre en oeuvre, et qui auront des conséquences énormes sur l'environnement. Pourtant, nous ne pouvons pas faire un examen de ces mesures. Il n'y a pas d'évaluation environnementale. Il n'y a aucune sorte d'entente qui dit que le développement durable commence ici et que nous devons avoir un processus d'évaluation si nous croyons vraiment que l'environnement mondial vaut la peine d'être protégé, et pas uniquement le nôtre. Nous nous préoccupons évidemment de notre environnement, mais il faut que nous allions plus loin.

Je vais terminer mes remarques en demandant aux députés de voir les choses dans leur contexte. Nous aurons le sommet environnemental au Brésil en juin prochain. Le Canada a l'occasion de créer la meilleure loi environnementale du monde avant ce sommet. J'ai examiné les lois d'autres pays en matière d'évaluation environnementale. J'y ai trouvé beaucoup de similarités, mais aussi beaucoup de différences.

Le projet de loi C-13 n'est pas assez bon. Il a été grandement amélioré, et je veux féliciter encore une fois les membres du comité des amendements importants qu'ils ont apportés à cette mesure, mais ce n'est pas suffisant.

• (1810)

Notre planète est en train de s'éteindre, et nous devons trouver une façon d'empêcher cela. Nous devons adopter les lois et règlements qui empêcheront notre planète de s'éteindre, ou du moins qui ralentiront le processus. Ce projet de loi n'y arrive pas.

Je regrette de dire que je ne peux pas appuyer cette mesure législative.

[Français]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'aimerais avoir l'opinion de la députée qui vient de parler en ce qui a trait à la position du gouvernement du Québec. Au début de l'après-midi, le chef de l'opposition, M. Parizeau, disait: «Il s'agit effectivement d'une des tentatives de centralisation économique la plus sérieuse par le truchement de l'environnement que l'on ait constatée jusqu'à maintenant.»

À l'Assemblée nationale du Québec, on a dit: «Il est entendu que le projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale constitue un empiètement inacceptable dans les champs de compétence du Québec. Il est entendu que le projet de loi fédéral C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale conduira à un système d'évaluation impratiquable. Il est entendu aussi que le projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale conduira à des chevauchements administratifs coûteux et à des contestations judiciaires. Il est entendu aussi que le gouvernement fédéral peut procéder de façon unilatérale, sans tenir compte des objectifs du Québec et adopter le projet de loi C-13.»

Je pense que ceci est complètement inacceptable pour nous qui voulons représenter le Québec. Je pensais que certains députés conservateurs, qui représentent ce gouvernement, se lèveraient cet après-midi, mais je n'en ai pas vu. Je ne les ai pas entendu parler.